

Association « La Pause Philo Média »

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

Adresse principale : Chez Nicolas Bouteloup, 6 rue Louis Braille, 75012 Paris

Adresse de gestion : Chez Marianne Mercier, 2 rue des Otages, 60500 Chantilly

Règlement intérieur

ARTICLE 1 – Sièges sociaux

Le siège social de l'association est fixé chez Nicolas Bouteloup, 6 rue Louis Braille, 75012 Paris

L'adresse de gestion (envoi des courriers) de l'association est fixée chez Marianne Mercier, 2 rue des Otages, 60500 Chantilly

ARTICLE 2 – Objet

L'association a pour objet de soutenir et développer un média par le biais du site lapausephilo.fr, qui vise à explorer la philosophie appliquée et la diversité des pratiques auxquelles elle donne naissance. L'association vise à mener une réflexion de fond sur ce que signifie être philosophe et faire de la philosophie aujourd'hui à travers diverses activités :

- la production de contenu, notamment à destination du site lapausephilo.fr
- la coordination et mise en relation d'un collectif de rédacteurs et contributeurs, alimentant en particulier le site lapausephilo.fr
- l'organisation et la participation à des initiatives et événements visant à faire connaître les pratiques philosophiques actuelles

ARTICLE 3 – Montant des cotisations

Les membres des Collèges des fondateurs et des rédacteurs de l'association s'acquittent d'une cotisation annuelle du montant de leur choix, avec un minimum de 5€.

ARTICLE 4 – Collèges de l'association

Collège des membres fondateurs

Le Collège des membres fondateurs est constitué des personnes ayant participé à la constitution de l'association et faisant partie de son premier bureau.

Collège des membres rédacteurs

Le Collège des membres rédacteurs est constitué de toute personne demandant à rejoindre l'association, s'engageant à produire quatre articles par année pour le site lapausephilo.fr et à participer à la vie de l'association (en assistant en particulier aux réunions et assemblées générales).

Collège des membres contributeurs

Le Collège des membres contributeurs est constitué des personnes qui contribuent ponctuellement au site lapausephilo.fr, sans engagement concernant la vie de l'association.

L'ensemble des membres de l'association s'engagent à respecter la charte des contributeurs du site lapausephilo.fr.

ARTICLE 5 – Bureau de l'association

Les membres des Collèges des fondateurs et des rédacteurs élit par votation, parmi leurs membres, les membres du bureau de l'association.

Les membres du Collège des fondateurs font par défaut partie du bureau de l'association.

Le bureau de l'association est composé de :

- un président chargé de développer l'association et la représenter, de coordonner le réseau interne des membres de l'association, d'animer les réunions de l'association, de proposer un rédacteur en chef (qui peut être lui-même)
- un rédacteur en chef, chargé de la coordination de l'équipe de rédacteurs et garant de la ligne éditoriale du site lapausephilo.fr
- un secrétaire, chargé d'organiser les assemblées, de préparer l'ordre du jour, de prendre des notes en réunion
- un trésorier, chargé de la tenue des comptes
- un comité de rédaction, chargé d'épauler le rédacteur en chef dans la relecture des textes du site lapausephilo.fr
- un comité stratégique, qui exerce un rôle de surveillance de la ligne éditoriale du site lapausephilo.fr et des choix effectués par le rédacteur en chef, ainsi qu'une surveillance des enjeux stratégiques plus généraux de la structure, et un appui à la stratégie de communication de l'association.

Les fonctions de président et de trésorier ne sont pas cumulables.

Les décisions stratégiques concernant la vie opérationnelle de l'association sont prises par le bureau, à majorité des voix.

ARTICLE 6 – Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres du Collège des fondateurs et du Collège des rédacteurs.

Elle se réunit chaque année au mois de mai.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité de rédaction, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (la modalité de procuration pour votation est valable).

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 7 – Propriété des fichiers informatiques et du site lapausephilo.fr

Le site lapausephilo.fr, les fichiers informatiques utilisés pour les besoins de l'association ainsi que les services en ligne souscrits à son nom sont la propriété de l'association « La Pause Philo Média ».

Fait à Paris, le 19/03/2019

La présidente,

Marianne Mercier

Handwritten signature of Marianne Mercier in blue ink.

Le trésorier,

Nicolas Bouteloup

Handwritten signature of Nicolas Bouteloup in blue ink.